



Un nouveau service en ligne est proposé aux familles : Le téléservice orientation

publié le 04/02/2020

Pour les élèves de 3ème : Poursuite de scolarité

Descriptif :

Vous pouvez désormais émettre les vœux d'orientation de votre enfant en ligne.

Le « téléservice Orientation » est disponible sur le portail Scolarité Services. Il permet aux parents :

- ▶ De demander l'une (des) voie(s) d'orientation pour la poursuite de la scolarité de leur enfant : 2de générale et technologique, ou 2de professionnelle, ou 1re année de CAP
- ▶ De consulter les réponses du conseil de classe aux demandes formulées
- ▶ D'accuser réception (intentions provisoires) et de faire part de leur accord ou désaccord (choix définitifs) suite aux réponses du conseil de classe
- ▶ De consulter la décision d'orientation prise par le chef d'établissement en cas d'accord après le conseil de classe du 3ème trimestre

Les démarches sont simplifiées

- ▶ L'utilisation du téléservice Orientation est possible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à Internet, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, durant la période définie par les académies et les établissements scolaires.
- ▶ La connexion est sécurisée par un identifiant et un mot de passe.
- ▶ Un courriel de confirmation récapitule les demandes d'orientation exprimées.

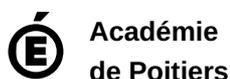
L'utilisation du « téléservice Orientation » reste facultative pour les familles. Les fiches de dialogue habituelles sur support papier peuvent être utilisées.

Si vous êtes intéressé(e) par cette procédure dématérialisée, n'hésitez pas à le signaler au secrétariat du collège (tel : 05-49-79-80-51 /

Courriel : ce.0790011h@ac-poitiers.fr).

Document joint

 [guide_teleservice_orientation_3e_accompagnement_familles](#) (PDF de 10.3 Mo)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.